

ETUDE SIMPLIFIEE DES RISQUES (ESR)



✓ LA PROBLEMATIQUE DES SITES ET SOLS POLLUES

La politique du Ministère Français de l'Environnement, concernant les sites et sols pollués, a été présentée dans la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Elle consiste à **recenser, sélectionner et traiter les sites potentiellement pollués, en activité ou exploités dans le passé.**

L'Etude Simplifiée des Risques est donc l'outil utilisé pour classer les sites.

✓ METHODOLOGIE DE L'ESR

Les différentes étapes de l'ESR sont les suivantes :

• Diagnostic initial traité en deux phases :

Phase A : recherche documentaire basée sur les documents disponibles et complétée par une visite du site ;

Phase B : Investigations préliminaires : sous-sol et eaux de surface/souterraines. Cette phase a pour objectif de collecter les données concernant la présence de source de pollution et le degré de pollution ;

• Etude Simplifiée des Risques (ESR) proprement dite :

L'ESR a pour objectif de classer les sites en trois classes :

- **Classe 3** : les sites dits "banalisables", ne nécessitant pas d'autre action qu'une surveillance de l'évolution de l'usage du site et de son environnement ;
- **Classe 2** : les sites à suivre (programme de surveillance) ;
- **Classe 1** : les sites nécessitant des investigations approfondies (étendue des investigations du sous-sol, étude détaillée des risques, etc.) ; ces investigations permettront de reclasser éventuellement le site dans une classe inférieure ou confirmeront la nécessité de traiter le site.

✓ QUELLES SONT LES INDUSTRIES CONCERNEES ?

Toute entreprise, quelle que soit son activité, peut être concernée par la réalisation d'une ESR, qu'il s'agisse d'une entreprise en activité ou en cessation d'activité. Sont concernés les sites à secteurs d'activité prioritaires (métallurgie, installations de traitement des déchets, industries chimiques, pétrochimiques, tanneries, etc) ainsi que les sites considérés comme vulnérables à la pollution. La prescription de ces études se fait par voie d'arrêté complémentaire.

✓ LES ATOUTS DE NERTHUS-ENVIRONNEMENT

Nos équipes pluridisciplinaires composées de géologues, hydrogéologues, d'ingénieurs chimistes et de spécialistes du conseil et du droit de l'environnement, mettent à votre disposition leur connaissance et expérience en matière de diagnostic du sous-sol. Nous réalisons ce type d'étude en suivant la Méthodologie Nationale d'Evaluation du Guide du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.